



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

HAUTE-SAVOIE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°74-2018-019

PUBLIÉ LE 28 FÉVRIER 2018

Sommaire

74_DDT_Direction départementale des territoires de Haute-Savoie

74-2018-02-28-001 - Arrêté n° DDT-2018-524 modifiant l'arrêté n° DDT-2017-1915 de subdélégation de signature du directeur départemental des territoires de la Haute-Savoie (3 pages)

Page 3

74_DDT_Direction départementale des territoires de
Haute-Savoie

74-2018-02-28-001

Arrêté n° DDT-2018-524 modifiant l'arrêté n°
DDT-2017-1915 de subdélégation de signature du
directeur départemental des territoires de la Haute-Savoie



PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

Direction départementale
des territoires

Secrétariat général

Conseil de gestion

Affaire suivie par Ghislaine Grandchamp
tél. : 04 50 33 77 55
ghislaine.grandchamp@haute-savoie.gouv.fr

Annecy, le 28 février 2018

LE PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE
Officier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite

**Arrêté n° DDT-2018-524
modifiant l'arrêté n° DDT-2017-1915 du 26 octobre 2017 de subdélégation de signature du
directeur départemental des territoires de la Haute-Savoie**

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions et notamment son article 34 ;

VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République et en particulier son article 7 ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements et notamment ses articles 43 et 44 ;

VU l'arrêté du 28 juillet 2017 du Premier ministre, portant nomination de M. Francis CHARPENTIER en qualité de directeur départemental des territoires de la Haute-Savoie ;

VU l'arrêté préfectoral n° PREF/DRHB/BOA/2017-033 du 10 août 2017 portant délégation de signature à M. Francis CHARPENTIER, directeur départemental des territoires de la Haute-Savoie ;

VU l'arrêté préfectoral n° PREF/DRHB/BOA/2017-021 du 24 octobre 2017 portant organisation des directions départementales interministérielles de la Haute-Savoie ;

VU l'arrêté préfectoral n° DDT-2017-1915 du 26 octobre 2017 de subdélégation de signature du directeur départemental des territoires de la Haute-Savoie, modifié par arrêté n° DDT-2017-2137 du 5 décembre 2017 ;

ARRETE

Article 1 – L'arrêté n° DDT-2017-1915 du 26 octobre 2017 modifié par arrêté n° DDT-2017-2137 du 5 décembre 2017 portant subdélégation de signature du directeur départemental des territoires est modifié comme suit :

15 rue Henry-Bordeaux - 74998 Annecy cedex 9
téléphone : 04 50 33 78 00 – télécopie : 04 50 27 96 09 – courriel : ddt@haute-savoie.gouv.fr
internet : www.haute-savoie.gouv.fr – www.haute-savoie.equipement-agriculture.gouv.fr
horaires d'ouverture : 8 h 30 – 12 h 00 / 13 h 30 – 17 h 00 (16 h 00 le vendredi)

A l'article 1 – au paragraphe :**1 – 3 – Pour les affaires visées au chapitre AJ – Affaires juridiques et contentieuses :****Au 3ème alinéa – pour les affaires visées au paragraphe AJ 3 :**

Ajouter la délégataire :

- Mme Agnès PATRIARCA, chef de la cellule milieux aquatiques (SEE-CMA).

A l'article 1 – au paragraphe :**1 – 4 – Pour les affaires visées au chapitre AUR – Aménagement, urbanisme et risques****6ème alinéa : pour les lettres visées aux paragraphes AUR 2 d, AUR 2 e, AUR 2 f et AUR 2 h**

Sur l'unité territoriale de Thonon :

Enlever le délégataire :

- M. Eric LEDEZ, chef du pôle application du droit des sols (ADS)

Ajouter la délégataire :

- Mme Sylviane CROISEAU, instructrice en urbanisme et fiscalité.

8ème alinéa : pour les affaires visées au paragraphe AUR 7 :

Ajouter la délégataire :

- Mme Agnès PATRIARCA, chef de la cellule milieux aquatiques (SEE-CMA).

A l'article 1 – au paragraphe :**1 – 5 – Pour les affaires visées au chapitre EE – Eau et environnement****3ème alinéa – pour les affaires visées aux paragraphes EE 2 c, EE 2 e, EE 11 et EE 12 :**

Ajouter la délégataire :

- Mme Agnès PATRIARCA, chef de la cellule milieux aquatiques (SEE-CMA).

A l'article 1 – au paragraphe :**1 – 10 – Pour les affaires visées au chapitre TC – Transports et contrôles****3ème alinéa – pour les affaires visées au paragraphe TC 4 :**

Ajouter la délégataire :

- Mme Agnès PATRIARCA, chef de la cellule milieux aquatiques (SEE-CMA).

A l'article 1 – au paragraphe :**1 – 11 – Pour les affaires visées au chapitre DPF – Domaine public fluvial****2ème alinéa – pour les affaires visées aux paragraphes DPF 1 a et DPF 1 d, dans la limite de leur compétence territoriale**

Ajouter le délégataire :

M. Eric LEDEZ, chef du pôle lac Léman à l'unité territoriale de Thonon

3ème alinéa – pour les affaires visées au paragraphe DPF 1 d

Ajouter la délégataire :

Mme Mélanie BRUNIE, chargée de secteur lac d'Annecy à l'unité lacs (direction)

4ème alinéa – pour les affaires visées aux paragraphes DPF 1

Ajouter la délégataire :

- Mme Agnès PATRIARCA, chef de la cellule milieux aquatiques (SEE-CMA).

Article 2 – Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter du 1^{er} mars 2018.

Article 3 – Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Pour le préfet et par délégation,
le directeur départemental des territoires,



Francis CHARPENTIER